



Les entreprises alimentaires
de proximité
Membre de l'U2P

Coronavirus COVID 19 : Impossible pour les entreprises alimentaires de proximité de supporter de nouvelles pertes d'activité !

Alors que nous passerons très certainement et très prochainement au déclenchement du stade 3 de l'épidémie de Coronavirus, l'ensemble des entreprises de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie restauration représentées au sein de la CGAD alerte les pouvoirs publics et demande à tous de ne pas céder à la psychose.

Ayant subi successivement les effets du mouvement des gilets jaunes, de la grève contre la réforme des retraites, les entreprises de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie restauration représentées au sein de la CGAD sont particulièrement inquiètes des conséquences économiques d'une nouvelle crise dont certaines ne pourront se relever !

Elles soutiennent les actions mises en place par le Gouvernement afin de lutter contre l'épidémie et soulignent l'importance de la transparence.

En revanche, elles estiment qu'il est urgent de ne pas céder à la psychose et appellent l'ensemble des acteurs à agir pour canaliser les peurs.

Elles demandent que les mesures qui seront déployées dans les prochains jours soient mesurées afin qu'elles ne mettent pas à mal l'activité des entreprises. En la matière, un arrêt des transports en commun, des fermetures d'établissement excessives, ... conduiraient un nombre important d'entreprises à la rupture.

En outre, elles souhaitent que les mesures prises localement soient cohérentes et justes.

Comment ainsi expliquer qu'un marché soit interdit alors que l'activité des établissements alentours concentrant également une forte clientèle ne le soit pas !

Il est également essentiel que le Gouvernement multiplie les mesures de soutien aux entreprises. Pour les entreprises les plus en difficulté, et notamment celles fragilisées par l'annulation d'événements, la baisse du tourisme, ... les reports de charge ne suffiront pas.

Il est impératif de mettre en place un plan permettant, au cas par cas, d'exonérer de charges et d'apporter un soutien financier aux entreprises.

Contact presse :

CGAD : 01 44 90 88 44 cgad@cgad.fr

A propos de la CGAD :

La CGAD rassemble 16 confédérations nationales et représente 402 000 entreprises (bouchers, boulangers, brasseurs, charcutiers, chocolatiers, épiciers, , fromagers, glaciers, pâtisseries, poissonniers, pizzaïolo, primeurs, restaurateurs, ..), réalisant un chiffre d'affaires de 115 milliards d'euros. Ce secteur est particulièrement pourvoyeur d'emplois (1,2 millions d'actifs) et, avec plus de 74 000 apprentis, il joue un rôle majeur dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

L'enquête réalisée par l'Institut CSA pour la CGAD fin 2018, a montré que les Français considèrent que leurs artisans, commerçants et restaurateurs dynamisent et animent les territoires (90%) et qu'ils sont créateurs de lien social (87%).

Pour en savoir plus : www.cgad.fr – Suivez nous sur Twitter @CGAD_france